

Bpifrance lance un fonds pour inciter les Français à investir dans les entreprises

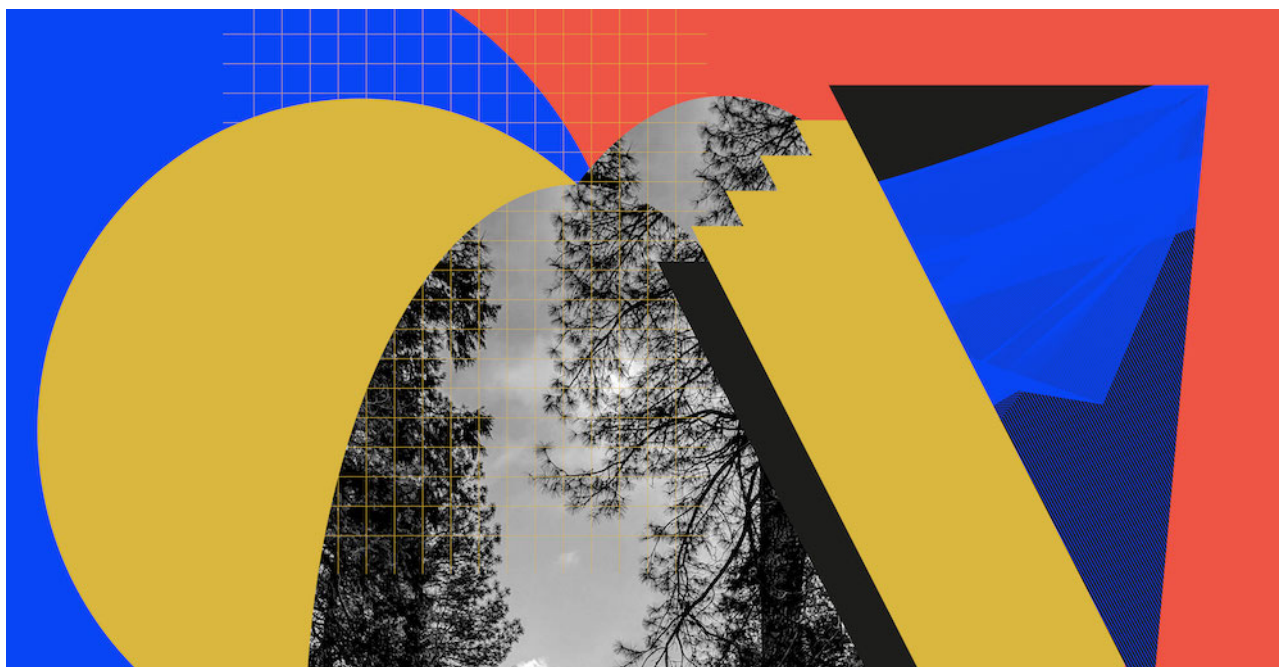
Le fonds Bpifrance Entreprises 2 permettra, à l'image de son prédécesseur, aux particuliers d'investir leur épargne dans les PME et startups. La procédure de souscription se veut simple et rapide, bien que le placement reste risqué.

Temps de lecture : minute

16 février 2022

La banque publique Bpifrance a dévoilé ce mercredi 16 février 2022 un fonds d'investissement dédié aux particuliers, le deuxième après un premier lancé fin 2020, afin d'inciter les Français à investir dans les petites et moyennes entreprises (PME) et startups. Ce fonds, baptisé "Entreprises 2" , pourra recueillir 100 millions d'euros.

Par rapport au premier fonds, lancé en septembre 2020 et qualifié de "succès" par Bpifrance, le ticket d'entrée a été abaissé à 3 000 euros contre 5 000 euros précédemment, "*ce qui constitue un canal d'accès novateur pour un produit de capital investissement habituellement réservé à des investisseurs professionnels qui investissent généralement des tickets d'un montant minimum de 100 000 euros*" , souligne le communiqué.



À lire aussi

La crise a-t-elle changé la relation des Français au risque ?

Une rentabilité de 5 à 7 % par an

Contrairement à "Entreprises 1" , celui-ci ne regroupe pas uniquement des fonds partenaires, mais également des participations de deux fonds gérés directement par Bpifrance et comptant pour 20 % de l'actif. Au total, 1 500 entreprises, "*principalement françaises et non cotées*" , sont regroupées dans ce portefeuille.

La rentabilité visée va de 5 % à 7 % par an, avec un horizon de placement de 6 ou 7 ans, mais il existe un risque de perte en capital. C'était la rentabilité également visée pour le premier fonds et "*la vérité, c'est qu'au bout de 18 mois, on est très au-dessus*" , a souligné en conférence de presse Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance. Le portefeuille a déjà fait ses preuves et comporte moins de risques, a-t-il également rassuré pour inciter les Français à investir.

La souscription pourra se faire en ligne ou via les réseaux bancaires, assureurs, conseillers en gestion de patrimoine et l'épargne retraite. Lors du lancement du premier fonds, le directeur général de la banque publique avait indiqué que l'opération serait reproduite tous les ans. "*Nous aimerions que d'autres acteurs institutionnels le fassent*" , a cependant souligné Nicolas Dufourcq. En effet, en dehors de cette initiative, le ticket d'entrée tourne généralement autour de 100 000 euros minimum, excluant de facto l'immense majorité des particuliers.

Depuis le début de la pandémie de Covid-19, les Français, et notamment les plus aisés, ont vu leur épargne augmenter fortement et ces fonds participent à l'objectif du gouvernement d'orienter ce surplus d'épargne vers les entreprises qui, de leur côté, ont besoin de renforcer leurs fonds propres.

Article écrit par Maddyness, avec AFP